

contre Israël, deux à la plainte du Portugal contre l'Inde au sujet de Goa, et une réunion privée dans chaque cas à la nomination d'un Secrétaire général intérimaire et au rapport du Conseil de sécurité à la 16^e session de l'Assemblée générale.

En outre, le Conseil de sécurité a recommandé d'admettre aux Nations Unies la Sierra Leone, la Mauritanie, la Mongolie Extérieure et le Tanganyika. Par suite de la rentrée de la Syrie, qui avait abandonné son état de membre pour se joindre à la République arabe unie, le nombre des membres de l'ONU s'élevait à 104 à la fin de l'année.

En 1961, la composition du Conseil de sécurité s'établissait ainsi qu'il suit: *Membres permanents*: Chine, France, Grande-Bretagne, États-Unis et Union des républiques socialistes soviétiques; *Membres non permanents*: Ceylan, Chili, Équateur, Libéria, Turquie et République arabe unie. Le 1^{er} janvier 1962, le Ghana, le Venezuela et la Roumanie remplaçaient Ceylan, l'Équateur et la Turquie. Par suite d'un accord intervenu en 1960, le Libéria abandonnait son siège le 31 décembre 1961 pour faire place à l'Irlande.

Le Conseil économique et social (ECOSOC) a continué activement à favoriser la collaboration internationale dans les secteurs économique et social. Plus précisément, les questions d'ordre régional ont fait l'objet d'études minutieuses de la part de la Commission économique pour l'Europe (ECE), de la Commission pour l'Asie et l'extrême Orient (ECAFE), de la Commission économique pour l'Amérique latine (ECLA) et de la Commission économique pour l'Afrique (ECA). L'ECOSOC a en outre reçu des rapports de sa Commission des questions sociales et de ses autres commissions techniques qui s'occupent des Narcotiques, du Commerce international des denrées, du Statut de la femme, de la Population, de la Statistique, des Transports et Communications, des Droits de l'homme et des Conditions sociales. A la fin de 1961, le Canada faisait partie des trois premières de ces commissions.

Le Canada fait également partie du Conseil d'administration du Fonds spécial des Nations Unies qui met en œuvre un nouveau programme d'aide internationale dont le but est d'élargir la portée des programmes d'aide existants dans certains domaines tels que les relevés des ressources hydrographiques, minérales et hydro-électriques; l'établissement d'institutions d'administration publique, de la statistique et de la technologie, et l'expansion de centres de recherches agricoles et industrielles.

Le Conseil de tutelle, dont le Canada n'a jamais été membre, a surveillé de près, au cours de l'année, l'application des accords conclus entre l'ONU et les États membres dont relève l'administration de territoires sous tutelle. Établi de façon à comprendre parmi ces membres des États qui administrent les territoires sous tutelle et un nombre égal d'États non administrants, notamment les membres permanents du Conseil de sécurité non représentés dans le premier groupe, ce Conseil ne comptait pas en 1961 un effectif équilibré. Par suite du départ de la Birmanie, du Paraguay et de la République arabe unie, le Conseil retrouvera son effectif équilibré de dix membres en 1962, soit cinq États administrants (Ruanda-Urundi, Nouvelle-Zélande, Grande-Bretagne et États-Unis) et cinq États non administrants (Chine, France, URSS, Bolivie et Inde).

A la fin de 1961, quatre seulement des onze territoires placés à l'origine sous tutelle relevaient encore du Conseil: Nouvelle-Guinée, Nauru, les Îles du Pacifique et Ruanda-Urundi. Au cours de l'année, trois territoires sous tutelle (Cameroun anglais, Tanganyika et Samoa orientales) parvenaient à l'indépendance. Le Tanganyika devenait le 104^e membre des Nations Unies. A la suite de référendums tenus au Cameroun anglais, le territoire du Nord et le territoire du Sud ont exprimé la volonté de se fusionner avec la Fédération du Nigéria et avec la République du Cameroun, respectivement. On s'attend que le Ruanda-Urundi parvienne à l'indépendance en 1962. La situation existant dans ce territoire a fort préoccupé le Conseil et l'autorité chargée de l'administration (le Portugal) à la 16^e session de l'Assemblée.